Image not found or type unknown

Rupture de la periode d'essai

Par **evabouba**, le **23/06/2009** à **17:30**

Bonjour,

Mon conjoint a été embauché en tant que cadre dirigeant (chef d'agence) dans une entreprise du Btp en avril 2008.

Au bout d'un mois et quelques jours, sans aucun autre forme de procès, le Président de cette entreprise l'a convoqué pour lui signifier qu'il mettait fin à sa periode d'essai qu'il jugeait non concluante.

Le gérant a bien respecté les procédures (lettre remise en main propre et délais de 2 semaines de préavis) ...

Cependant, il s'avère que la raison est infondée.
Le gérant a invoqué sa decision en ces termes :

"Mon RH a dit que des compagnons sur les chantiers ont dit qu'ils ne savaient pas où ils allaient avec vous "...

Le poste ne sera pas renouvelé. Le gérant camoufle donc une suppression de poste en periode d'essai non concluante. La dimension humaine revête ici une importance extrême...puis qu'il sous-entend que mon conjoint ne convient pas alors même que le directeur de région de cette société (fils du président par ailleurs) a reconnu que mon conjoint était l'homme pour ce poste...Que prouver en un mois et quelques jours en poste?

C'est le premier point.

Ajoutons à cela que cette entreprise a aspiré tout le carnet d'adresse client très fourni de mon

conjoint pendant le mois où il a été en poste. Ils s'en servent aujourd'hui pour contacter les clients de mon conjoint. Cela me parait tout à fait attaquable également. Il y a là double préjudice puisque mon conjoint avait commencé à contacter ses clients afin de ramener des affaires à cette entreprise et qu'il est victime d'une énorme perte de crédibilité vis à vis de ceux-ci-, après avoir été "remercié" aussi promptement.

J'ai lu des cas de jurisprudence et des dossiers similaires ayant rencontrés gain de cause aux prudhomme (en periode d'essai) ... pensez-vous que nous puissions nous pourvoir devnat les Prudhommes et demander réparation du préjudice moral et financier?

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés